

ARTISANAT

Une activité artisanale est une activité professionnelle de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services. La commercialisation des produits peut également faire partie des activités de l'artisan.

L'effectif d'une entreprise artisanale ne dépasse pas 10 salariés (Au-delà de 10 salariés, l'entreprise dépend de la CCI)

Vous êtes chef d'une entreprise artisanale ou conjoint non salarié ou auxiliaire familial

- dans le secteur de l'alimentation de détail,
- dans le secteur du bâtiment,
- dans le secteur des métiers et des services.

Trouver une formation : des formations professionnelles continues adaptées à vos besoins sont proposées :

- > Pour connaître et maîtriser les nouvelles techniques de votre profession,
- > Pour adapter la gestion de votre entreprise :
 - aux évolutions de l'environnement économique (calcul des coûts de revient, des prix...),
 - aux évolutions de l'environnement juridique (mise en pratique des nouvelles réglementations européennes, marchés publics, hygiène, protection de l'environnement...),
 - aux évolutions de l'environnement social (l'aménagement du temps de travail dans votre entreprise...)
 - à l'utilisation des nouvelles technologies (informatique, internet..).
- > Pour valoriser vos produits et vos services, et développer une stratégie commerciale adaptée
- > Pour assurer votre promotion sociale par l'acquisition de diplômes ou de titres...

Trouver un financement : le fonds unique d'assurance formation des chefs d'entreprises inscrits au répertoire des métiers (FAFCEA) peut financer votre formation. Pour des informations complémentaires, rapprochez-vous de la [Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute Loire](#)